

UNAAPE ESSONNE · COLLÈGE CÉSAR FRANCK — PALAISEAU

COMPTE RENDU DES ÉCHANGES

Commission Hygiène et Sécurité

11 mai 2026 — Collège César Franck, Palaiseau (Essonne)

1. Informations générales

Auteur	Nabil Bouzerna - Représentant des parents d'élèves, Collège César Franck
Instance	Commission Hygiène et Sécurité — Collège César Franck, Palaiseau
Nature	Commission Hygiène et Sécurité
Date	Lundi 11 mai 2026
Lieu	Collège César Franck — Palaiseau (Essonne) Présentiel
Objet	Bilan de l'entretien des locaux (effectifs, plateformes CARL et Passerelle), hygiène alimentaire (plan de maîtrise sanitaire, contrôles Mérieux), exercices PMS et incendie, et points divers (convention de tournage, budget).
Participants	Madame la Principale (chef d'établissement), Mme Aubry Madame la Principale-adjointe, Mme Vigier Monsieur le Conseiller Principal d'Éducation, M. Tuyaa Madame Zedri, gestionnaire / secrétaire générale par intérim Monsieur Gomme, chef cuisinier Représentants des personnels – Mme MEYNIER Représentants des parents d'élèves, dont Nabil Bouzerna (AAPE)

2. Objet de la réunion

La commission Hygiène et Sécurité du collège César Franck s'est réunie le 11 mai 2026. Trois points figuraient à l'ordre du jour :

- L'entretien des locaux : état des effectifs, outils de signalement et de gestion des interventions (plateformes CARL et Passerelle) ;
- L'hygiène alimentaire : plan de maîtrise sanitaire, protocoles d'autocontrôle et questions des représentants de parents ;
- Les exercices PMS et incendie : bilans des exercices réalisés, axes d'amélioration identifiés, matériel et protocoles.

3. Entretien des locaux

3.1 État des effectifs

Le collège dispose de 10 postes ouverts pour l'entretien des locaux, répartis entre 8 agents en poste (dont 1 intérimaire) et 2 postes vacants :

- **Poste d'OP** : 1 poste d'Opérateur de maintenance (OP), vacant depuis plus de deux ans après un départ à la retraite — non remplacé à ce jour ; Le département a recruté 2 OP mais il y avait 6 autres collèges qui était en demande depuis plus longtemps.
- **Poste d'agent d'entretien** : 1 poste d'agent d'entretien, vacant depuis l'année en cours, à la suite de trois demandes de mutation pour rapprochement familial. Sur ces trois départs, deux ont été remplacés, le troisième ne l'a pas été.

L'équipe actuellement en place se compose comme suit :

- 3 agents titulaires : l'agent d'accueil, le sous-chef et un agent d'entretien (actuellement en arrêt de travail, remplacé par un intérimaire recruté via Dynamique Emploi) ;
- 5 agents contractuels : 2 agents d'entretien au rez-de-chaussée, 2 à l'étage, et Monsieur Gomme, chef cuisinier.

Un courrier AAPE a été adressé au Conseil départemental au sujet de ces deux postes vacants ([Courrier au département – AAPE Palaiseau – Collège César Franck](#)). Pour le poste d'agent d'entretien, une personne aurait été identifiée mais ne commencerait qu'en septembre 2026 — aucune confirmation écrite à ce jour. Pour le poste d'OP, le département signale une tension nationale sur ce métier : deux OP étaient disponibles pour cinq à six collèges en attente, dont certains depuis plus longtemps que César Franck. En attendant, les agents en poste compensent en élargissant leur secteur d'intervention.

La question d'une mutualisation de l'OP entre plusieurs établissements a été évoquée. Même à raison d'une journée par semaine partagée entre trois collèges, la présence régulière d'un OP améliorerait significativement la fluidité et la qualité de la maintenance. L'OP de César Franck est mutualisé avec le collège Bara mais le poste est vacant.

3.2 Outils de signalement et de gestion des interventions

Deux plateformes sont utilisées pour gérer les demandes d'intervention auprès du Conseil départemental. Un registre de signalement interne — cahier dédié aux enseignants et personnels — permet de consigner l'ensemble des dégradations avant leur transmission formelle.

a) Plateforme CARL (demandes techniques — département)

Exemples présentés en séance :

- **Fenêtre en hauteur ne se fermant plus** : demande transmise sur CARL, intervention du département en vingt à trente minutes, problème résolu le jour même.
- **Rideaux détachés à refixer** : la personne dépêchée n'avait pas le matériel de fixation. Sans OP disposant d'un stock de pièces, une nouvelle demande a été nécessaire, allongeant les délais.
- **Porte de demi-pension et sol des chambres froides** : tickets en cours, rendez-vous fixé avec le département pour déterminer les travaux.
- **Radiateur décroché du mur** : les tuyaux passant par le faux plafond, une intervention lourde est nécessaire. Le radiateur a été sécurisé mais reste non fonctionnel. Travaux programmés pendant les vacances ou l'été 2026.
- **Grillage endommagé (plateau sportif et cour sur voie communale)** : plusieurs demandes successives ont été nécessaires avant qu'un diagnostic complet réalisé par une entreprise spécialisée n'aboutisse à la validation d'un devis. Remplacement complet du grillage planifié pour l'été 2026.

b) Plateforme Passerelle (informatique et mobilier)

Passerelle gère les demandes liées à l'informatique (internet, vidéoprojecteurs, mobilier). Un technicien intervient toutes les deux semaines.

- **Vidéoprojecteurs défectueux** : demande déposée, intervention planifiée.
- **Décalage du serveur pédagogique (~20 minutes)** : suite au remplacement d'un switch réseau, les horaires affichés sur les postes enseignants étaient décalés, perturbant les cours. Problème résolu rapidement.

- **Climatisation de salle hors service** : réparée ; une vérification complémentaire reste prévue.

3.3 Impact de l'absence d'Opérateur de maintenance (OP)

L'absence d'OP constitue la problématique transversale de ce point de l'ordre du jour. Ses conséquences concrètes sont multiples :

- **Sanitaires** : le cache d'un distributeur de savon dans les toilettes des filles est cassé. Les agents d'entretien ne peuvent pas le remplir. Sans OP, le département exige un remplacement complet du système. Les distributeurs de papier toilette présentent le même problème (pièces cassées de l'intérieur). Il faut revoir les 2 systèmes.
- **Petite électricité** : la quasi-totalité des personnels habilités au collège ne le sont qu'à ouvrir le tableau électrique — pas à y intervenir. Changer une ampoule nécessite une demande formelle au département.
- **Mobilier et petites réparations** : casiers, supports de papier, blocs-savon : autant d'interventions réalisables dans la journée par un OP, mais qui nécessitent aujourd'hui des procédures complètes et des délais.
- **Poubelles extérieures** : les poubelles à ouverture large sont vidées par les oiseaux et des rats ont été observés sur le chemin longeant le ruisseau. Des poubelles à couvercle résoudraient le problème, mais le département estime ce mobilier de son ressort sans le fournir, tout en interdisant à l'établissement de l'acheter.
- **Coût global de maintenance** : l'absence d'OP entraîne une multiplication des demandes, des délais plus longs et un coût in fine plus élevé. Un OP constitue une ressource préventive qui maintient le patrimoine en état et évite les dégradations en cascade.

Le collège accueille environ 700 personnes au quotidien. Sans entretien préventif régulier, les petites dégradations s'accumulent et altèrent progressivement l'environnement de travail et d'apprentissage. L'établissement est actuellement dans un état globalement satisfaisant — plusieurs visiteurs récents l'ont souligné —, mais ce capital se dégrade faute de ressource de maintenance de proximité.

4. Hygiène alimentaire

4.1 Plan de maîtrise sanitaire (PMS)

Monsieur Gomme, chef cuisinier, a présenté les dispositifs d'autocontrôle en place. Le collège César Franck dispose d'une cuisine de production propre (liaison chaude), ce qui le distingue des établissements satellites fonctionnant en liaison froide. Cette configuration impose des contraintes spécifiques mais offre une grande flexibilité dans la composition des menus.

Les contrôles en place sont les suivants :

- **Autocontrôle quotidien** : prise de températures à l'ouverture (frigos, chambres froides), vérification de l'état des denrées, relevé des températures des plats chauds (minimum réglementaire : 65°C) et froids juste avant le service.
- **Plats témoins** : prélevés chaque jour et conservés. En cas d'alerte sanitaire ou d'intoxication alimentaire, ils sont transmis au service compétent pour analyse.
- **Contrôle externe mensuel (laboratoire Mérieux)** : prélèvements de surfaces (planches à découper, plaques, assiettes) et de plats. Les résultats sont reçus sous une à deux semaines. Les derniers résultats communiqués en séance étaient tous conformes.
- **Traitement des fruits et légumes bruts** : trempage de cinq minutes dans un bac avec un désinfectant alimentaire, puis rinçage à l'eau claire pendant dix minutes avant toute utilisation.

4.2 Règle sur les repas apportés de l'extérieur

Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent pas consommer un repas apporté de l'extérieur dans la salle de restauration. En cas d'exception, ils sont installés dans une autre salle (permanence). Cette règle vise à éviter toute ambiguïté sur la responsabilité sanitaire en cas d'intoxication.

4.3 Prochaine commission restauration

Suite aux observations des représentants, une commission restauration est proposée :

- **Date** : Date proposée : vendredi 29 mai 2026 à 16h00

Cette commission permettra de partager les retours des enfants et des tests cantines.

5. Exercices PPMS et incendie

5.1 Bilan des exercices réalisés

Trois exercices ont été réalisés au cours de l'année scolaire 2025-2026 :

- **Exercices d'évacuation incendie (29 septembre 2025 et date à préciser)** : Déroulement très satisfaisant.
- **Exercice PPMS — alerte intrusion (9 octobre 2025)** : Confinement sur place : portes et fenêtres fermées dans le calme. Consignes respectées par l'ensemble des occupants.
- **Exercice PPMS — risque majeur (20 février 2026)** : Regroupement des classes au centre des couloirs (rez-de-chaussée et premier étage), à l'écart des fenêtres. Déroulement globalement satisfaisant.

5.2 Axes d'amélioration identifiés

a) Communication interne lors des alertes

Certains enseignants n'utilisent pas leur téléphone portable lors des exercices, ce qui empêche les remontées d'information via l'application sécurisée déployée par le collège. Des problèmes de réseau mobile selon les opérateurs et les appareils ont également été signalés.

Pistes en cours d'étude :

- Acquisition de talkies-walkies à piles, indépendants du réseau mobile, pour assurer une communication fiable lors des alertes et exercices.

b) Audibilité du signal d'alerte intrusion

Le signal d'alerte intrusion n'a pas été entendu dans certains espaces, notamment les bâtiments préfabriqués et la cantine (Messages d'alerte via Pronote), dotés de leur propre système d'alarme incendie distinct du dispositif PMS principal.

Solutions envisagées :

- Ajout d'un signal lumineux (flash) en complément du signal sonore, sur le modèle de l'alarme incendie à flash installée lors de la rénovation du laboratoire.

5.3 Protocole alerte intrusion — rappels et réflexions

La réponse adoptée dans la grande majorité des cas est le confinement sur place : portes et fenêtres fermées, écrans éteints, aucune indication de présence visible depuis le couloir. Le portail de sortie étant souvent le même que le portail d'entrée, l'évacuation n'est généralement pas la réponse adaptée.

Il a été souligné que les actes d'intrusion en milieu scolaire sont généralement des actions rapides à visée médiatique. Le moment le plus vulnérable reste la récréation et les flux d'entrées/sorties. Un exercice PMS alerte intrusion en période de récréation est proposé pour la rentrée 2026, afin de travailler les réflexes des élèves dans cette configuration plus exposée.

5.4 Matériel PMS

Six malles PMS sont réparties dans l'établissement : trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage, placées dans des salles proches des couloirs pour en faciliter l'accès. Chaque malle est signalisée. Son contenu réglementaire comprend :

- trousse de premiers secours ;
- brassards d'identification ;
- Talkies-walkies à piles (acquisition en cours) ;
- rubans adhésifs ;
- liste complète des élèves + PAI, mise à jour chaque année.

6. Points divers

6.1 Convention de tournage cinématographique

Un tournage a eu lieu dans le collège pendant les vacances scolaires. Le chef d'établissement a indiqué que tout a été remis en état. La production a laissé du matériel (tableaux, casiers neufs).

Une convention prévoit le versement d'une indemnité à l'établissement. Le montant habituellement évoqué par la maison de production était d'environ 20 000 €, mais la convention (production télévisuelle) mentionne 12 000 €. Cette convention n'a pas encore été signée et reçue à ce jour.

Une incertitude demeure sur la répartition éventuelle de cette somme entre l'établissement et le Conseil départemental. Le chef d'établissement interviendra fermement pour que l'intégralité des 12 000 € bénéficie à l'établissement. Les représentants des parents ont confirmé leur soutien à cette démarche.

Des projets d'utilisation ont été identifiés :

- matériel sanitaire robuste et durable (distributeurs de savon résistants, poubelles à couvercle) ;
- équipement sonore pour les réunions (sono, microphone) ;
- aménagement d'une salle de bien-être.

L'AAPE précise que dans le 78 un film a été tourné dans un collège (l'abandon) et il serait opportun de savoir comment cela a été traité.

6.2 Ponction budgétaire par le Conseil départemental

Une ponction d'environ 40 000 € (soit environ 5 % du budget disponible) a été opérée par le Conseil départemental sur les fonds non engagés de l'établissement, comme dans la plupart des collèges de l'Essonne. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de difficultés financières du département.

La règle est que les établissements ayant engagé la totalité de leur budget avant la clôture de l'exercice ne sont pas concernés. Or, certains besoins réels — comme l'achat de bancs pour la cour de récréation (ou autre aménagement), identifié depuis plusieurs années — sont bloqués par le département, qui estime relever de ses propres compétences de fourniture, sans pour autant les fournir. Cette situation empêche l'établissement d'engager son budget sur des postes de dépense légitimes et l'expose mécaniquement aux ponctions de fin d'exercice.

7. Information — Nouveau secrétariat général

Madame Zedri, secrétaire d'intendance propulsée dans le rôle de secrétaire générale par intérim après le départ de Madame Marié, sera remplacée à partir du 1er juin 2026 par Madame Guénin, issue de l'IRA (Institut régional d'administration). Les représentants ont unanimement salué le travail remarquable accompli par Madame Zedri, qui a géré l'ensemble des responsabilités — y compris la présentation du compte financier en conseil d'administration — avec une très grande compétence et un engagement total.

8. Synthèse des points d'attention et demandes

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux constats et demandes formulés lors de cette commission, conformément à la méthode adoptée lors des revues institutionnelles.

L'AAPE a écrit au département pour les 2 postes vacants. Un courrier de relance est en cours en y ajoutant 2 autres demandes : Poubelles extérieures et Bancs. [Courrier au département – AAPE Palaiseau – Collège César Franck](#)

Thème	Constat	Demande / Action souhaitée
Poste d'OP (opérateur de maintenance)	Vacant depuis 2 ans (départ à la retraite non remplacé). Coût croissant de la maintenance et délais allongés.	Pourvoi urgent du poste
Poste d'agent d'entretien	Vacant depuis l'année en cours. Remplacement potentiel en septembre 2026, non confirmé.	Confirmation écrite du recrutement avant la rentrée 2026.
Poubelles extérieures	Modèle inadapté (oiseaux, rats). Blocage du département pour l'achat par l'établissement.	Fourniture de poubelles à couvercle par le département ou autorisation d'achat déléguée.
Bancs — cour de récréation	Besoin réel non pourvu depuis plusieurs années. Même blocage institutionnel.	Levée du blocage ou délégation d'achat autorisée à l'établissement.
Communication lors des exercices PMS	Réseau mobile défaillant selon les opérateurs et appareils. Usage inégal de l'application.	Acquisition de talkies-walkies à piles pour une communication indépendante du réseau.
Convention de tournage	Convention non signée à ce jour. Montant attendu : 12 000 €.	Versement intégral des 12 000 € à l'établissement. Suivi à assurer.

9. Prochaines échéances

Échéance	Date	Responsable / suivi
Commission restauration	Vendredi 29 mai 2026 — 16h00 (à confirmer)	Direction — représentants des parents
Poste d'OP et agent d'entretien — suivi	Suivi immédiat	Direction — Conseil départemental Courrier AAPE

Nabil Bouzerna

Parent d'élève AAPE et délégué départemental UNAAPE Essonne
Vice-président UNAAPE Île-de-France